



« DROIT DU TRAVAIL » UN DANGEREUX DÉNI DE DÉMOCRATIE

LE PROJET D'ORDONNANCES
QU'EMMANUEL MACRON VEUT
NOUS IMPOSER REPREND
TOUTES LES VIEILLES IDÉES DU
MEDEF... DÉCRYPTAGE :

1- 1001 FAÇONS DE LICENCIER SANS MOTIF

- » En cas de licenciement abusif, les prudhommes ne pourront plus réparer l'ensemble du préjudice et **les condamnations seront plafonnées** (à un niveau faible). Rien de plus simple alors pour un employeur que de licencier un cadre un peu trop critique à son goût, par exemple.
- » La **création d'un CDI de projet**, qui pourra être rompu dès la fin du projet sur lequel travaille le salarié.
- » **Les plans sociaux seront encore facilités** et les multinationales pourront mettre artificiellement en faillite une de leur filiale pour licencier gratuitement.
- » L'employeur ne sera **plus tenu de respecter de règles formelles** pour licencier (précision par courrier des faits reprochés, entretien...)

2- UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE POUR GÉNÉRALISER LE DUMPING ET BAISSER LES SALAIRES

L'essentiel des droits est renvoyé à la négociation d'entreprise, et notamment :

- » **Les congés familiaux** qui sont très souvent améliorés par les branches professionnelles (enfants malades, congé paternité, parental...)
- » **Les règles concernant les CDD et l'intérim** (condition de recours, de renouvellement, de rupture...) actuellement définies dans la loi seront négociées dans chaque branche Ceci complexifierait considérablement le code du travail et le rendrait **illisible pour les salarié-es comme pour les RH.**

**Profitez encore de vos congés !
Et Rdv le 12 Septembre pour
Défendre vos Droits !**

3- UN DIALOGUE SOCIAL D'ENTREPRISE... AU SERVICE DE L'EMPLOYEUR

Alors que la quasi-totalité des droits des salarié-es seront définis dans la négociation d'entreprise, le gouvernement, dans le même projet, remet en cause les droits à la représentation et à la négociation des salarié-es, accentuant le déséquilibre en faveur de l'employeur :

- » Suppression des CHSCT, Délégués du Personnel et Comités d'Entreprise qui seraient fusionnés dans une instance unique, sans garantie de maintien de leurs prérogatives et avec la certitude que le nombre d'élu-es sera diminué drastiquement ;
- » L'employeur pourra contourner les syndicats et faire un accord par referendum, en mettant en opposition les salarié-es entre eux et en fracturant le collectif de travail ;
- » Plus besoin des syndicats pour négocier. Quand on est un-e élu-e isolé-e, comment résister aux pressions et chantages d'un employeur ?!

**Décryptage à retrouver en ligne :
UGICT.CGT.FR/DECRYPTAGES**



[@CGTCadresTechs](https://twitter.com/CGTCadresTechs)



[UGICT-CGT](https://www.facebook.com/UGICT-CGT)

**À vous de vous faire votre propre idée sur
les contenus de cette réforme et son
impact sur vos droits et votre travail...**

**Envie de vous engager à nos côtés ?
Une question, un conseil ?
Nous sommes à votre écoute :**

Mail : syndicat.cgttf1@laposte.net

Téléphone : 01.41.41.12.97.

Bureau CGT-TF1 : 3^{ème} SUD. Alv.14



[@CgtTf1](https://twitter.com/CgtTf1)



www.CGT-TF1.fr



L'écho des Négo

- 1 - Accord Télétravail :**
L'équation de la CGT-TF1: Télétravail accessible à TOUS + Agilité des jours sur l'année + indemnité compensatrice + droit à la déconnexion = Salariés HEUREUX
- 2 - Accord G.P.E.C : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières.**
La CGT-TF1 s'engage dans cette négociation afin de veiller à ce que tous les salariés du Groupe TF1 puissent avoir leur place dans la transformation digitale. Les Délégués CGT-TF1 demandent à la Direction de garantir les parcours professionnels de toutes et tous, par des formations professionnelles.

Une idée, une suggestion ou une question ?

- Vous avez une question concernant l'avenir ou l'organisation de votre service, vos horaires de travail ?
- Vous rencontrez des difficultés avec votre hiérarchie ?
- Vous recevez des courriels ou des SMS en dehors de vos horaires de travail, week-end ou congés ? Quid du droit à la déconnexion ?
- Vous souhaitez vous même vous engager pour relayer les questions des salariés et améliorer les accords d'entreprise de TF1 et du Groupe ?.



C'est le moment de vous engager !

Un syndicat, pour être représentatif, doit recueillir + de 10% des suffrages à l'élection des membres du Comité d'Entreprise.

La CGT-TF1 a besoin de vous :

- par votre soutien
- par votre engagement
- par vos voix

Merci



@CgtTf1



www.cgt-tf1.fr



Comment AGIR ?

Venez nous rencontrer afin de formuler ensemble vos questions et les relayer auprès des instances D.P./C.E./C.H.S.C.T.

Comment nous trouver ? BUREAU CGT-TF1

3 ième étage aile SUD- alv.14 - Boite aux lettres N°99

Téléphone : 01 41 41 12 97

Courriel : syndicat.cgttf1@laposte.net

Courriel TF1 : syndicatcgt@tf1.fr